



Entretien chaudière

Par Axonais60

Bonjour, mon amie étant séparée, son ex vit toujours dans la maison. Qui doit payer l'entretien de la chaudière ?

De même doit-elle payer la moitié de la taxe foncière ?

Merci de vos retours.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Qui est propriétaire de la maison ?

Par Axonais60

Les 2 à parts égales.

Par yapasdequoi

Dans ce cas les frais d'entretien sont à la charge de celui qui y réside, et la taxe foncière est à partager 50/50. Celui qui n'y habite pas est en droit de demander à celui qui y réside une indemnité d'occupation.